

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 24 JANVIER 2020**

**C.M. 20.02**

**Date de convocation :** 17 janvier 2020  
**Date d'affichage :** 17 janvier 2020  
**Compte-rendu succinct :** 28 janvier 2020

**Nombre de Conseillers :**

**En exercice :** 35  
**Présents :** 28  
**Votants :** 33

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre janvier, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

**ETAIENT PRESENTS** : M. LE LAY-FELZINE - MME VERTENEUILLE – M. FROSSARD - MME EUDE - M. VERMOT – MME BOURETTE– M. AUMARD – MMES IOSUB - SIMONOT - MM. MORENCY - BEKKOUCHE – GUILLOU - EUDE - MMES KLEIN-POUCHOL – MERLIN - M. BENELHABIB – MME SEGHIRI – M. MENDY – MMES JANIAUD-VERGNAUD - QUATREHOMME - M. DE SAULCES-LARIVIERE (ARRIVEE 20H55) – MME WAYACK PAMBE - M. MOHAMED - MME MANDILE – MM BENARAB (ARRIVEE A 20H40) - BRULIN – PROST - MME BENYAHIA.

**ETAIENT REPRESENTES** : MME CRISPIN (POUVOIR MME KLEIN-POUCHOL) - M. FOURNIER (POUVOIR M. VERMOT) – MME DENIS (POUVOIR MME IOSUB) – MME SANE (POUVOIR MME VERTENEUILLE) – M. DE SAULCES-LARIVIERE (POUVOIR M. EUDE JUSQU'A 20H55) - M. VIALADE (POUVOIR M. BRULIN)

**ABSENTS** : MM. BILLARD – DAMONT

**SECRETAIRE** : M. FROSSARD

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DES 13 DECEMBRE 2019 ET 17 JANVIER 2020.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE  
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- 19-11-33 CONVENTION AVEC BEC DE JEU – CLASSE DE DECOUVERTE 2020 – ECOLE BEL AIR ELEMENTAIRE
- 19-11-34 - CONVENTION AVEC ODCVL – CLASSE DE DECOUVERTE 2020 – ECOLE CVE ELEMENTAIRE
- 19-11-35 - CONVENTION AVEC ODCVL – CLASSE DE DECOUVERTE 2020 – ECOLE JULIE DAUBIE ELEMENTAIRE
- 19-11-36 - CONVENTION AVEC ODCVL – CLASSE DE DECOUVERTE 2020 – ECOLE LE CLOS ELEMENTAIRE
- 19-11-37 - CONVENTION AVEC ODCVL – CLASSE DE DECOUVERTE 2020 – ECOLE LES GRADINS ELEMENTAIRE
- 19-11-38 - CONVENTION D'OCCUPATION – LOCAL 29 RUE DE PARIS
- 19-11-39 – REFORME DE VEHICULE
- 19-11-40 – CONVENTION D'OCCUPATION – LOCAL 29 RUE DE PARIS
- 19-11-41 – REFORME DE VEHICULE
- 19-11-42 – REFORME DE VEHICULE
- 19-11-43 – AVENANT N°2 AU BAIL COMMERCIAL ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET L'EURL FRERES LEE
- 19-12-44 – AVENANT N°3 AU CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS CONCLU AVEC LA SOCIETE SMACL
- 19-12-45 – CONVENTION DE LOCATION ET D'OCCUPATION ENTRE LA COMMUNE DE TORCY ET L'ASSOCIATION UNION DES MUSULMANS DE TORCY 77 (UMT77) – STRUCTURE PROVISOIRE SISE 16 BIS AVENUE DE LINGENFELD
- 19-12-46 - AVENANT N°3 AU CONTRAT D'ASSURANCE VEHICULES A MOTEUR CONCLU AVEC LA SOCIETE SMACL
- 19-12-47 – VIREMENT DE CREDIT SUR LE BUDGET 2019 DU CHAPITRE 022 « DEPENSES IMPREVUES EN FONCTIONNEMENT » VERS LE CHAPITRE 66 « CHARGES FINANCIERES »

**INFORMATION**

**DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**DECISIONS RELATIVES AUX MARCHES PUBLICS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Par délibération n° 14.03.06 du 29 mars 2014, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Maire agissant en vertu de cette délégation, doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions conformément à l'article L. 2122-23 du CGCT.

Les marchés, accords-cadres et avenants passés conformément à ces dispositions sont les suivants :

N° MARCHE	N° LOT	N° AVENANT	OBJET DU MARCHE /AVENANT	ENTREPRISE	CP	VILLE	Montant Initial Forfaitaire OU Estimatif annuel HT	Montant Avenant HT	Montant minimum annuel HT	Montant maximum annuel HT	Observations	
CT	19053	01	AMO extension vidéoprotection	PPN ingénierie	77200	TORCY	4 550,00 €	.	SANS MINI	SANS MAXI		
PA	19055	01	TRAVAUX DE REFECTION DE LA GRANDE SALLE DE LA FERME DU COUVENT LOT 1 VRD, structure, carrelage	EZEL	77600	BUSSY SAINT MARTIN	129 900,31 €	.	SANS MINI	SANS MAXI		
PA	19055	02	TRAVAUX DE REFECTION DE LA GRANDE SALLE DE LA FERME DU COUVENT LOT 2 Plâtrerie, cloisons, doublage	EZEL	77601	BUSSY SAINT MARTIN	90 588,39 €	.	SANS MINI	SANS MAXI		
PA	19055	03	TRAVAUX DE REFECTION DE LA GRANDE SALLE DE LA FERME DU COUVENT LOT 3 menuiseries extérieures, serrurerie	EUROBAT	77400	LAGNY SUR MARNE	29 998,00 €	.	SANS MINI	SANS MAXI		
PA	19055	05	TRAVAUX DE REFECTION DE LA GRANDE SALLE DE LA FERME DU COUVENT LOT 5 Electricité, chauffage	CIDEG	77600	BUSSY ST MARTIN	64 525,17 €	.	SANS MINI	SANS MAXI		
CT	19056	01	TRAVAUX DE REFECTION DE LA GRANDE SALLE DE LA FERME DU COUVENT ex LOT 4 Plomberie, ventilation	AURION	94500	CHAMPIGNY SUR MARNE	18 626,88 €	.	SANS MINI	SANS MAXI		
PA	19058	01	APPROVISIONNEMENT EN FOURNITURES ET MATERIELS DE QUINCAILLERIE	LEGALLAIS SAS	14200	HEROUVILLE SAINT CLAIR	.	.	6 000,00 €	45 000,00		
PA	19059	01	FOURNITURE ET INSTALLATION D'APPARELS ELEVATEURS VERTICAUX AU CENTRE DE LOISIR DU BORD DE L'EAU	ERMHES	35504	VITRE	29 200,00 €	.	SANS MINI	SANS MAXI		
PA	19060	.	PRESTATION D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE	M2IE	77200	TORCY	.	.	.	50 000,00		
PA	19062	01	FOURNITURES DE SELS DE DENEIGEMENT LOT 1 Fourniture de sels en vrac	OGAMALP	74700	SALLANCHES	.	.	.	15 000,00		
PA	19062	02	FOURNITURES DE SELS DE DENEIGEMENT LOT 2 Fourniture de sels en sac	UNIVERSEL SAS	54320	MAXEVILLE	.	.	.	5 000,00		
CT	20001	.	SERVICE D'ANALYSE ET D'HYGIENE	SILLUKER	95891	CERGY PONTOISE	494,76 €	.	SANS MINI	SANS MAXI		
<b>AVENANTS</b>												
PA	16036	01	FOURNITURE DE PLANTES ANNUELLES ET BI-ANNUELLES	ETS HORTICOLE VIET	77178	OISSERY	.	.	25 000,00 €	70 000,00	Prolongation du marché de 6 mois + augmentation du montant annuel maxi	
CT	17019	01	MAINTENANCE DU PROGICIEL AXEL - AXEL petite enfance en ajout	TEAMNET	75011	PARIS	216,00 €	.	.	.		
PA	17053	01	ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE - TRAVAUX D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DU GS LE CLOS DE LA FERME	SMABTP	75009	PARIS	.	.	.	.	prolongation fin de travaux AO17050	
PA	18007	01	DEPANNAGE ADAPTAATION EXTENSION ET ENTRETIEN DES RESEAUX ELECTRIQUES PRESTATION A & B	EIFFAGE	93200	ST DENIS	.	11 746,20	.	.		
MO	18020	01	MISSION A TRANCHES DE MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS DU BORD DE L'EAU AVENANT ARRETANT LE MONTANT DES HONORAIRES	A3M (groupement)	75019	PARIS	.	41 859,44	.	.		
PA	18054	02	01	FOURNITURES ET LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES CRECHES MUNICIPALES DE LA VILLE DE TORCY PRODUITS FRAIS, PRODUITS LAITIERS ET OEUFS	PRO A PRO	45120	CHALETTE SUR LOING	.	3 000,00 €	15 000,00	Augmentation du maximum annuel	
PA	18054	04	01	FOURNITURES ET LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES CRECHES MUNICIPALES DE LA VILLE DE TORCY FRUITS ET LEGUMES	SASU (cofida)	94658	RUNGIS	.	3 000,00 €	17 000,00	Augmentation du maximum annuel	
PA	19037	02	01	TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS DU BORD DE L'EAU Lot n°2 - Démolition - gros oeuvre - ravalement - étanchéité - désamiantage	ZILIANI	93360	NEUILLY PLAISANCE	.	15 700,00	.	.	
PA	19037	04	01	TRAVAUX DE REHABILITATION DU CENTRE DE LOISIRS DU BORD DE L'EAU Lot n°4 - Electricité - plomberie - VMC - chauffage - menuiseries intérieures - plâtrerie - revêtements sols et murs - mobilier	CMO	91250	TIGERY	.	11 829,86	.	.	

**DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**20-02-01 – ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal, à la majorité (4 abstentions et 29 voix pour), adopte le Budget Primitif 2020 équilibré à 44 602 917,13 € en dépenses et en recettes comme suit :

- Fonctionnement.....	32 303 000,96 €
- Investissement.....	12 299 916,17 €

\*\*\*\*\*  
**20-02-02 – VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES - ANNEE 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des contributions directes pour l'année 2020 à :

- Taxe d'habitation	18,50 %
- Foncier bâti	27,08 %
- Foncier non bâti	80,81 %

\*\*\*\*\*  
**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

**20-02-03 –CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE ET LA COMMUNE DE TORCY CONCERNANT LES LOCAUX MIS A DISPOSITION DE L'ASSOCIATION M2IE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve, le projet de convention financière entre la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne et la Commune de Torcy afin de préciser les conditions de remboursement de toutes les charges induites par la mise à disposition des locaux au profit de la M2IE actuellement supportées par la Ville de Torcy et autorise Monsieur le Maire à signer ledit acte et d'effectuer toutes formalités nécessaires,

\*\*\*\*\*  
MISSIONS TRANSVERSALES

**20-02-04 - CONTRAT DE VILLE – APPEL A PROJETS 2020 – DEMANDE DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les actions fonctionnement pour l'année 2020, présentées dans le cadre du Contrat de Ville et autorise Monsieur le Maire à solliciter toute subvention auprès de l'ensemble des partenaires signataires, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer les conventions et pièces s'y rapportant.

\*\*\*\*\*  
CONTROLE DE GESTION

**20-02-05 - FONDS DE CONCOURS POUR LA COMMUNE DE TORCY - DEPENSES D'INVESTISSEMENT AYANT UN IMPACT DIRECT OU INDIRECT SUR LE TOURISME.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que ce fonds de concours financera des dépenses d'équipement, dont le montant total HT est de 600 666 € HT, ayant un impact direct ou indirect sur le tourisme à savoir les travaux d'aménagement de la plaine du Bel Air, autorise Monsieur le Maire à solliciter ce fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération Paris – Vallée de la Marne et approuve le versement d'un fonds de concours de 180 000 € au profit de la Commune de Torcy.

\*\*\*\*\*  
AFFAIRES GENERALES

**20-02-06 – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020 – REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rémunérer les agents recenseurs sur les feuilles enquêtées pour l'année 2020, comme suit :

- Tournée de reconnaissance : 30,00 €
- Feuille de logement : 1,90 €
- Bulletin individuel : 1,40 €

**20-02-07 – REMUNERATION DES AGENTS PARTICIPANT AUX OPERATIONS DE MISE SOUS PLIS DE LA PROPAGANDE ELECTORALE POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES - CONVENTION PREFECTURE DE SEINE ET MARNE / COMMUNE DE TORCY.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, détermine le montant de la rémunération des agents chargés de la mise sous plis, pour les élections municipales des 15 et 22 mars, conformément à l'article 6 de la convention passée avec la Préfecture de Seine et Marne.

\*\*\*\*\*

CULTURE

**20-02-08 – CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « MJC ANDRE PHILIP ».**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la subvention au profit de l'association « MJC ANDRE PHILIP » à hauteur de 233 000 €, auxquels s'ajoute une subvention complémentaire dans le cadre du projet arts visuels mis en œuvre par la Commune, d'un montant de 20 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association « MJC ANDRE PHILIP ».

\*\*\*\*\*

**20-02-09 – CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « COMITE DES FETES ».**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (Monsieur AUMARD et Madame SIMONOT ne participent pas au vote) fixe la subvention à hauteur de 37 000 € au profit de l'association « Comité des Fêtes » et autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Comité des Fêtes ».

\*\*\*\*\*

SPORT

**20-02-10 – CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS ».**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la subvention à hauteur de 79 796 € au profit de l'association « Office Municipal des Sports » et autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Office Municipal des Sports ».

\*\*\*\*\*

**20-02-11 – CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « TORCY HANDBALL MARNE LA VALLEE ».**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la subvention à hauteur de 93 000 € au profit de l'association « TORCY HANDBALL MARNE LA VALLEE » et autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association « TORCY HANDBALL MARNE LA VALLEE ».

\*\*\*\*\*

**20-02-12 – CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION « UNION SPORTIVE TORCY PARIS VALLEE DE LA MARNE FOOTBALL »**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe la subvention à hauteur de 62 800 € au profit de l'association « UNION SPORTIVE TORCY PARIS VALLEE DE LA MARNE FOOTBALL » et autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association « UNION SPORTIVE TORCY PARIS VALLEE DE LA MARNE FOOTBALL ».

\*\*\*\*\*

DIRECTION DES RESSOURCES TECHNIQUES

**20-02-13 – APPROBATION DU DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM).**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le DICRIM et confie à Monsieur le Maire le soin de prendre toutes les mesures nécessaires et utiles pour informer la population sur les risques majeurs présents sur le territoire communal.

\*\*\*\*\*

**20-02-14 – CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE PARIS-VALLEE DE LA MARNE POUR LE PROJET DE REAMENAGEMENT DU QUARTIER DE L'ARCHE GUEDON – SECTEUR 1.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes du projet de convention de maîtrise d'œuvre à intervenir entre la Commune et la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

\*\*\*\*\*

**20-02-15 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE PARIS-VALLEE DE LA MARNE - RAPPORT ANNUEL EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, RESEAU DE CHALEUR – EXERCICE 2018.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la présentation des rapports annuels du service public d'eau potable, du service public d'assainissement et du service public réseau de chaleur de l'exercice 2018.

\*\*\*\*\*

**DIRECTION DE L'URBANISME**

**20-02-16 – AVIS SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS VALLEE DE LA MARNE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne tel qu'annexé à la présente délibération,

\*\*\*\*\*

**20-02-17 – ACQUISITION AUPRES DE M. MERGUI MAURICE DES MURS DU LOT COMMERCIAL DE COPROPRIETE N°8 DE LA PARCELLE AC17 ACTUELLEMENT OCCUPES PAR LA BOULANGERIE DE L'ARCHE GUEDON.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager la procédure d'acquisition auprès de M. Mergui Maurice des murs du lot commercial de copropriété n°8 de la parcelle AC17 sise passage de la Mogotte, actuellement occupés par la boulangerie de l'Arche Guédon au prix de 110 000€ et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces et actes afférents à cette acquisition, et d'effectuer toutes formalités nécessaires.

\*\*\*\*\*

**20-02-18 – PROTOCOLE DE TRANSFERT DE LA BOUCHERIE LAHNA DE L'ARCHE GUEDON LOT N°9 DE LA COPROPRIETE DU PASSAGE DE LA MOGOTTE VERS LA COQUE COMMERCIALE N°4 ILOT 2 DE LA RESIDENCE CLOS DE L'ARCHE DE CFH.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le projet de protocole de transfert de la boucherie Lahna de l'Arche Guédon lot n°9 de la copropriété du passage de la Mogotte vers la coque commerciale n°4 îlot 2 de la résidence Clos de l'Arche de CFH, prévoyant une indemnité de transfert de 51 800€.

\*\*\*\*\*

**20-02-19 – CESSION COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-VALLEE DE LA MARNE (CAPVM) / COMMUNE DE TORCY DE L'EMPRISE DE L'AIRE DE STATIONNEMENT SITUÉE COURS DE L'ARCHE GUÉDON.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'acquérir la parcelle AD207 à l'euro symbolique et de la classer dans le domaine public communal et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces et actes afférents à cette acquisition, et d'effectuer toutes formalités nécessaires.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15 le vingt-quatre janvier deux mille vingt.

Le Maire  
Guillaume LE LAY - FELZINE

